



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 22 juin 2026

Autorisation donnée au Président d'avoir recours à un emploi de chargé(e) de mission Territoire et Aménagement

DÉLIBÉRATION**N° 2026-093**

En exercice : 37
Titulaires présents : 27
Pouvoirs : 7
Absents : 8
Nombre de votants : 36

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, à la salle polyvalente de Breuches 70300 sur convocation adressée par le Président le seize juin dernier.

Le Conseil Communautaire nomme Joël Brice secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine BAVARD			Hassan EL BOUCHEHATI	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Éric PETITJEAN		
Jérôme BERNARD	A		Sophie EL OMRI			Sébastien RICHARDOT		
Joël BRICE			Cédric FAIVRE			Catherine SALFRANC		
Frédéric BURGHARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Alain SCHELLE		
Michel CALLOCH	POUV	Loïc LABORIE	Marie-Christine FRICHET			Yves SIMONIN		
Christian CHAMAGNE	POUV	Sébastien RICHARDOT	Sylvie GAVOILLE			Nathalie SIRVEAUX		
Roland CHAMAGNE			Philippe GÉRARD			Justine TACLET		
Jean-Luc DAVAL			Bernard GIRE			Daniel TONNA		
Marie-Hélène DAVAL			Loïc LABORIE			Guillaume VILLEQUEZ	POUV	Jacques DESHAYES
Jacques DESHAYES			Christophe LEJEUNE	POUV	Alain SCHELLE	Anne-Lise VINCENT	POUV	Martine BAVARD
Véronique DEVOILLE			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Emilien MONNEY					
Dominique DUCHANOIS			Nicolas NURDIN	POUV	Eric PETITJEAN			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par

Exposé

Au regard des enjeux en termes de développement du territoire et d'urbanisme et notamment du projet de territoire 2026-2036, de l'accompagnement nécessaire aux études relatives à la prise de compétence PLUI(H) par la communauté de communes ou encore de la police de l'habitat du Président, il apparaît nécessaire de renforcer les compétences de la collectivité dans ces domaines.

Lancé dans le cadre de France Ruralités, le dispositif Volontariat Territorial en Administration permet de recruter des personnes pouvant justifier d'un niveau BAC + 2 et âgées de moins de 30 ans. Ce dispositif s'adresse en premier lieu aux collectivités territoriales rurales (commune ou EPCI) telle que la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil.

Dans le cadre d'un recrutement VTA, l'État aide la collectivité à hauteur d'une aide forfaitaire de 15 000 € euros (partie de la rémunération, défraiements de frais de déplacements et équipement du poste).

De manière générale, tout appui en ingénierie susceptible de bénéficier à des collectivités territoriales rurales est éligible.

Il convient d'envoyer une proposition de fiche de poste à la préfecture de la Haute-Saône (le préfet étant le délégué territorial de l'ANCT), qui la valide et l'enregistre sur la plateforme vta.anct.gouv.fr. L'offre est alors visible par les candidats à l'adresse vta.anct.gouv.fr et les candidats peuvent postuler en déposant sur cette plateforme un CV et une lettre de motivation.

Après sélection d'un candidat, la collectivité fait parvenir à la préfecture la demande de subvention et après vérification de la disponibilité financière, le préfet confirme que l'employeur peut bénéficier du dispositif d'aide au recrutement d'un VTA. Le recrutement du Volontaire Territorial en Administration peut alors être lancé et le contrat de travail ainsi que la charte d'engagement signés.

Vu les articles 313-1, L.332-24, 332-25 et 332-26 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les décrets relatifs aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant le dispositif des Volontaires Territoriaux en Administration, mis en place par la Préfecture ;

Considérant l'objectif de renforcer les compétences de la Collectivité pour l'aider à conduire un projet de développement territorial en recrutant un chargé de mission ;

Considérant que la délibération 2024-131 portant sur la création d'un emploi d'un chargé de mission dans le cadre du dispositif VTAE n'a pas été suivie d'effets faute de financement de la part de l'Etat ;

Vu le budget de la collectivité ;

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire **décide**

- de créer un emploi non-permanent à compter du 1^{er} septembre 2026 à temps complet sur le grade de rédacteur territorial relevant de la catégorie B, pour une durée de 18 mois pour assurer des missions de chargé de mission Territoire et Aménagement ;
- de solliciter la subvention de 15 000 € auprès de l'ANCT dans le cadre du financement des VTA ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES